

**BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE



SERVICES CENTRAUX

Secrétariat Général

**Unité de Gestion des Reformes des
Institutions Financières de la
CEMAC**

736 avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917
Yaoundé – République du Cameroun
Tél. : (237) 222 23 40 30/60
Fax : (237) 222 23 33 29

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA
CEMAC**

**PROJET D'APPUI A L'APPROFONDISSEMENT DU SECTEUR
FINANCIER EN AFRIQUE CENTRALE (PASFIC)**

P-Z1-H00-029 ; Don FAD n° 2100155041046

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**N°002/BEAC/SG/UGRIF/PASFIC/SQC/2026 du 09 septembre 2026
(Services de consultants-FIRME)**

**Recrutement d'un cabinet pour l'établissement d'une feuille de route pour
l'introduction en bourse d'institutions financières (BVMAC)**

Secteur : Gouvernance Economique et Financière

Référence de l'accord de financement : Don FAD n° 2100155041046

Numéro d'identification du projet : P-Z1-H00-029

1. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les ressources du Fonds Africain de Développement (FAD), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Approfondissement du Secteur Financier en Afrique Centrale (PASFIC), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don, pour le financer le contrat de services de consultants (firme) qui procèdera à l'établissement d'une feuille de route pour l'introduction en bourse d'institutions financières (BVMAC) .
2. La langue de travail est **le français**.
3. Les services prévus au titre de ces prestations ont pour objectif principal l'élaboration d'une feuille de route pour l'introduction en bourse des institutions financières installées dans les six pays membres de la CEMAC.
 - Le Consultant fournira un Inventaire/une étude par pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) des institutions financières pouvant être introduite en bourse afin d'établir une base de référence. L'inventaire de référence doit, entre autres, comprendre pour chaque société.

- ✓ Le pays d'implantation du Siège social ;
 - ✓ Le secteur d'activité ;
 - ✓ Le pourcentage du capital à introduire en Bourse ;
 - ✓ La capitalisation boursière théorique ;
 - ✓ Sur les deux dernières années (Fonds propres, Chiffre d'affaires, Nombre d'années bénéficiaires) ;
 - ✓ Le contrôle des comptes ;
 - ✓ Les informations annexes selon les fondamentaux de la société sur les deux derniers exercices (Taux de marge, croissance chiffre d'affaires, distribution de dividendes, secteur et perspectives d'activités (business plan), endettement soutenable, créances clients et dettes fournisseurs, rentabilité, rendement et solvabilité. Transparence, organisation, contrôle et gouvernance.) ;
 - ✓ Les forces et les faiblesses de chacune des sociétés ;
 - ✓ Une proposition de feuille de route ;
 - ✓ La modalité d'introduction en bourse (cession d'actions déjà existantes par un ou plusieurs actionnaires, émission d'actions nouvelles par augmentation de capital).
- Par ailleurs, le consultant devra :
 - ✓ Produire un processus consultatif participatif avec des différents partenaires, régulateurs entre autres ;
 - ✓ Procéder à une programmation basée sur les résultats à atteindre sur un horizon de cinq ans, des actions concrètes et réalistes.
4. Les services sont prévus pour une durée **de trois (03) mois**.
 5. La méthode de sélection utilisée dans le cadre de la présente consultation est la **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SQC)**
 6. **L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)**, Organisme d'Exécution du projet, invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (brochures, description de missions similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les termes de références (TDRs) complets de la mission, peuvent être consultés sur le site web de la BEAC (www.beac.int).

7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « *Politiques de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement* », édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, qui est disponible sur le site web de la Banque Africaine de Développement à l'adresse : <http://www.afdb.org>. 

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 10 heures à 14 heures, du lundi au vendredi.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **mercredi 30 septembre 2026 à 12 heures (heures locales)**.
10. Les manifestations d'intérêt déposées, doivent obligatoirement porter la mention :
« **AMI N°002/BEAC/SG/UGRIF/PASIFIC/SQC/2026 pour le recrutement d'un cabinet pour l'établissement d'une feuille de route pour l'introduction en bourse d'institutions financières (BVMAC)** »
11. Adresse de contact et de dépôt des manifestations d'intérêt :
- BEAC SERVICES CENTRAUX- Bureau d'Ordre**
A l'attention de la Coordinnatrice de l'UGRIF
736, Avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917 Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (+237) 222 23 40 30/60
Fax : (+237) 222 23 33 29
Adresse électronique : UGRIF@beac.int 

